

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU JEUDI 27 MARS à 18H30****N°003/2025 - Approbation du compte de gestion 2024****Membres en exercice : 10 - Présents : 6 - Excusés avec Pouvoir : 2 - Excusés sans Pouvoir : 2  
Absents : 0 - Votants : 8**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 27 MARS**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 20 MARS 2025**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain ROUSSEAU, Vice - Président**.

**ETAIENT PRESENTS**

Mesdames, Messieurs

Habiba BENLAKRI, Dominique BERGONSO, Marie-Françoise HEGOBURU, Isabelle MESSINA, Jean-Philippe MINIER, Alain ROUSSEAU

**ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR**

Mesdames Evelyne DOUVRE et Michelle REYNIER

**ETAIENT EXCUSES SANS POUVOIR**

Messieurs Guillaume FAUVET et Frédéric MARCILLAC

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. **Madame Habiba BENLAKRI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

**Le Vice-président présente au Conseil d'administration** le compte de gestion pour l'exercice 2024, dressé par le Trésorier.

**Le Vice-président propose au Conseil d'administration d'approuver** le compte de gestion 2024 dressé par le Trésorier.

**Le Vice-président précise** que le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires en dépenses et en recettes effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20250327-003-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025  
Publication : 23/04/2025

Le Conseil d'Administration ouï le Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

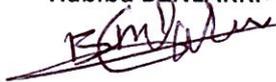
- **CONSTATE** que les écritures contenues dans le compte de gestion 2024 du Trésorier reprennent à l'identique les opérations et les résultats tels qu'arrêtés au compte administratif 2024.
- **CONSTATE** que le compte de gestion qui lui est soumis n'appelle de sa part ni observations, ni réserves.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier.
- **DONNE POUVOIR AU PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,  
Guillaume FAUVET



La secrétaire de séance,  
Habiba BENLAKRI-



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20250327-003-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025  
Publication : 23/04/2025